

INSPECTION EN SANTÉ

ET EN SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Bénéficiez de l'expertise
du chargé d'inspection
en santé sécurité au travail



INSPECTION EN SANTÉ ET EN SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Chaque employeur a l'obligation de désigner un agent chargé d'une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité. Conscient que cette fonction nécessite une expertise forte, le centre de gestion met à disposition des collectivités les compétences de son chargé d'inspection.



TARIFICATION

Collectivités affiliées :
inclus dans la cotisation
Collectivités non affiliées :
facturation à l'acte



CONTACT

prevention@cdg25.org
03 81 99 36 32

BÉNÉFICIAIRES

collectivité non affiliée ✓
collectivité affiliée ✓

BÉNÉFICIEZ DE L'EXPERTISE DU CHARGÉ D'INSPECTION EN SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL



L'inspection en matière de santé et de sécurité au travail a pour objectif de contrôler les conditions d'application des règles relatives à la santé et à la sécurité au travail au sein des services de la collectivité.

Le chargé d'inspection vérifie lors d'une visite les procédures et les moyens mis en œuvre pour respecter la réglementation. Il établit un rapport permettant de dresser un bilan global et d'alerter la collectivité sur les écarts réglementaires existants. Il propose toutes mesures qu'il juge nécessaire. La collectivité pourra ainsi s'appuyer sur ces constats pour définir ses priorités dans sa politique de prévention des risques professionnels.

Le chargé d'inspection est consulté sur les documents qu'envisage d'adopter l'autorité territoriale en matière de santé et de sécurité au travail, sur les projets de construction ou d'aménagement.

Il assiste en qualité d'expert aux réunions du CHSCT ou du CT consacrés aux problèmes de santé et de sécurité au travail et intervient en cas d'application du droit de retrait pour un danger grave et imminent.

+ NOS ATOUTS / NOTRE EXPERTISE

- Une expertise solide dans le domaine de la prévention des risques professionnels
- Des compétences réglementaires, juridiques et techniques
- Des connaissances fortes de la spécificité des métiers, des pratiques et des risques professionnels présents dans les collectivités
- Un accompagnement adapté à votre situation
- Un regard extérieur, neutre et objectif

